

Le gouvernement fédéral ordonne au CRTC de réviser ses décisions en télévision :

L'ADISQ salue le geste du gouvernement fédéral et se réjouit à l'idée que le CRTC ait l'occasion de revoir sa décision d'abolir le financement du vidéoclip.

Montréal, le 15 août 2017 – L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) salue la décision du gouvernement fédéral annoncée hier d'ordonner au CRTC de réviser les décisions qu'il a rendues le 15 mai dernier, à l'occasion du renouvellement des licences des grands groupes de télévision. Le Conseil y avait notamment aboli la principale source de financement des vidéoclips québécois et francophones, mettant en péril la production d'un contenu audiovisuel de la première importance pour les artistes et artisans québécois de la musique.

« L'ADISQ remercie particulièrement la ministre du Patrimoine canadien, Madame Mélanie Joly, de son appui dans les démarches de cet important dossier. La ministre Joly s'est montrée très sensible aux arguments présentés dans notre requête démontrant l'impact négatif de cette décision pour les producteurs et artistes québécois de musique qui sont déjà mis à rude épreuve par tous les bouleversements qui les touchent depuis 15 ans » a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

L'ADISQ se réjouit de bénéficier ainsi d'une deuxième chance de faire valoir au CRTC la nécessité que l'organisme mette en place un nouveau mécanisme pour assurer le financement du vidéoclip.

La fin de ce financement se traduit en une perte annuelle de plus de 1 million \$ par an, montant qui représente plus de 60% du financement disponible pour la réalisation de vidéoclips francophones et québécois.

Le vidéoclip est un contenu audiovisuel encore très en demande aujourd'hui. Les artistes internationaux en produisent encore avec des budgets impressionnants et ces derniers sont consommés par les Canadiens. La concurrence est forte, ce qui plaide d'autant plus en faveur d'un financement adéquat.

Rappelons que ces décisions ont également été contestées par plusieurs organisations culturelles du milieu de la télévision qui ont fait valoir que celles-ci mettaient en péril l'ensemble des contenus télévisuels originaux de langue française.

De plus, l'ADISQ tient à souligner le geste posé par le ministre québécois de la Culture et des Communications, Monsieur Luc Fortin, qui a lui aussi demandé au gouvernement fédéral d'ordonner au CRTC de réviser ces décisions. Ce geste a été un appui précieux pour l'ensemble des organisations du milieu culturel québécois qui ont demandé le réexamen de ces décisions.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**
RENSEIGNEMENTS : **Roy & Turner Communications**
Elisabeth Roy
C. 514.238-1965 | B. 514.844-9678 #205 | eroy@roy-turner.com